



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction  
Départementale des  
Territoires**

Service urbanisme habitat  
Unité *urbanisme – pôle planification*  
Dossier suivi par : Florence Maréchal  
Tél. : 05.19.03.22.16  
Courriel : [florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr](mailto:florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr)

Le directeur

à

Communauté urbaine Limoges Métropole  
A l'attention de Maëlle Retif  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges Cedex 1

Objet : *Modification simplifiée n°2 du PLU de  
Solignac*

Limoges, le **29 JUIL. 2022**

V/réf : LM-D22-05296

Par courrier daté du 01/07/2022, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Solignac.

Cette modification vise à corriger une erreur matérielle pointant une incohérence entre le règlement graphique et la liste des annexes des bâtiments concernés par le changement de destination. Dans le PLU approuvé, le règlement graphique désigne le bâtiment localisé sur la parcelle B0438 alors que l'annexe « 6-12 changements de destination » désigne la parcelle B0440. La référence cadastrale à prendre en compte est la parcelle B0438.

Le dossier n'appelle pas sur le fond de remarque particulière, néanmoins page 6 on peut s'interroger sur l'utilité d'identifier la parcelle n°009 car cette parcelle n'est pas impactée par la prescription.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Stéphane NUQ

Le Pastel  
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217  
87032 Limoges cedex 1  
[ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr)





**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :  
Anaïk Caulier/Thierry Granet

Limoges, le 11 juillet 2022

N/Réf : 2022/R 94



L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole  
Pole Aménagement du Territoire et Mobilité  
Direction du développement territorial et de  
l'aménagement de l'espace  
19 rue Bernard Palissy – CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

**Objet : Avis modification n°2 PLU de la commune de Solignac.**

Votre service m'a transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Solignac.

La modification projetée porte sur une correction d'erreur matérielle concernant la numérotation d'une parcelle.

Cette modification n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Lætitia Morellet  
Architecte et urbaniste de l'État  
Architecte des Bâtiments de France



# CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

## LE PRESIDENT

Réf : SG/LV

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

### Objet :

Avis sur le projet de  
modification simplifiée  
n°2 du PLU de  
SOLIGNAC

Magnac-Laval

20 rue Camille Grellier

87190 Magnac-Laval

Tél. : 05 55 60 92 40

Fax : 05 55 60 92 41

antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre

1-3 place Léon Litaud

87310 Saint-Laurent-sur-Gorre

Tél. : 05 55 48 83 83

Fax : 05 55 48 83 82

antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche

la Seynie

87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tél. : 05 55 75 11 12

antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées

2 avenue Georges Guingouin

CS 80912 Panazol

87017 Limoges Cedex 1

Tél. : 05 87 50 40 87

Fax : 05 87 50 40 85

antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

@87CHAMBRE



@CHAMBAGRI87



HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 188 702 021 00034

APE 9411Z

MONSIEUR LE PRESIDENT  
LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE  
POLE AMENAGEMENT ET MOBILITES DURABLES  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE LA STRATEGIE FONCIERE  
19 RUE BERNARD PALISSY  
CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

A L'ATTENTION DE MAËLLE RETIF

Panazol, le 29 Juillet 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SOLIGNAC ayant pour objet la correction d'une erreur matérielle concernant la numérotation d'une parcelle concernée par un bâtiment agricole susceptible de changer de destination.

Ce projet de modification simplifiée n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Bertrand VENTEAU.**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-2 0221214-DL222336 1H1

SAFRAN



LM-A22-14490  
21/07/2022

Limoges, le 13 juillet 2022

**DELEGATION DEPARTEMENTALE  
LA HAUTE-VIENNE**

**POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

Dossier suivi par : Karine MADARASSOU

☎ : 05 55 11 54 67

Courriel : [ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr](mailto:ARS-DD87-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr)

Limoges Métropole Communauté Urbaine  
Pôle aménagement et mobilités durables  
Direction de l'aménagement du territoire et  
de la stratégie foncière  
19 rue Bernard Palissy - CS 10001  
87031 LIMOGES Cedex

Vos réf. : LM-D22-05296

Nos réf. : 220713-modifsimpl\_n°2 - PLU Solignac

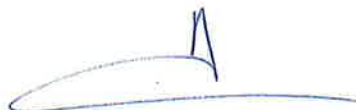
**Objet** : modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Solignac.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Solignac.

Cette modification consiste à la correction d'une erreur matérielle sur la numérotation d'une parcelle concernée par un bâtiment agricole susceptible de changer de destination.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier transmis n'appelle pas de ma part d'observation particulière.

**La Directrice de la Délégation Départementale,**



**Sophie GIRARD**



**ASSOCIATION  
RENAISSANCE  
DU VIEUX LIMOGES**

Siège social : 37, rue Adrien Tixier  
87100 Limoges  
Tél. : 05.55.79.69.93  
[www.rvl87.com](http://www.rvl87.com) - [info@rvl87.com](mailto:info@rvl87.com)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
et le décret du 16 août 1901

Association locale d'usagers agréée  
en matière d'urbanisme



Monsieur Guillaume Guérin  
Président de Limoges Métropole  
19 rue Bernard Palissy  
CS 100001  
87000 LIMOGES

Limoges, le 24 août 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'agrément de Renaissance du Vieux Limoges comme association d'usagers en matière d'urbanisme, vous m'avez adressé le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Solignac et je vous en remercie.

Le projet de modification consiste en la correction d'une erreur matérielle ; celle-ci ne peut de plus avoir aucun impact sur le patrimoine paysager et bâti de la commune. RVL émet donc un **avis favorable**.

Je transmets copie du présent courrier pour information à Monsieur le Maire de Solignac et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le président

Michel Toulet

Le Président



Monsieur Vincent LEONIE  
Vice-Président  
LIMOGES METROPOLE  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 05 juillet 2022

Monsieur le Vice-Président, *cher Vincent.*

J'ai bien reçu et pris connaissance de votre courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif au dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Solignac consistant à corriger une erreur matérielle sur la numérotation d'une parcelle concernée par un bâtiment agricole susceptible de changer de destination.

La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu des modifications apportées au PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Amicalement*

  
Pierre MASSY

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com